



LES PRO DE L'ANC DÉVOILENT LEUR ÉTUDE DIAGNOSTIC, MENÉE PAR INRAE TRANSFERT, POUR STANDARDISER LES ANALYSES DE CYCLE DE VIE DES SYSTÈMES D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Paris, le 24 juin 2022 - La RE2020, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2022, a pour ambition de réduire les émissions de gaz à effet de serre du secteur résidentiel. Plus exigeante et plus ambitieuse que la RT2012, elle met l'accent sur la sobriété énergétique et la décarbonation de la filière construction. Les systèmes d'assainissement autonome aussi connus sous le nom d'ANC (assainissement non collectif) sont donc concernés. C'est pourquoi afin d'être en conformité, les fabricants devront à terme évaluer l'empreinte carbone de leurs produits « du berceau à la tombe » à travers l'ACV (analyse du cycle de vie). Dans ce contexte et à la demande de la Direction Générale des Entreprises, l'ATEP a entrepris dès 2019 un travail de standardisation des ACV afin de créer un outil générique. Les résultats de cette étude, réalisée par l'INRAE Transfert, seront dévoilés fin juin à l'occasion du Carrefour de l'eau à Rennes et mis à disposition en ligne sur le site de l'ATEP.

Dans le cadre du plan d'actions pour la transition vers une économie circulaire du Conseil National de l'Industrie, le syndicat des Acteurs du Traitement des Eaux à la Parcelle (ATEP) a entrepris de travailler sur un référentiel avec des critères et méthodes admis par tous les fabricants. Dans cette optique, il a constitué un comité de pilotage composé d'experts représentatifs de la profession pour mener cette réflexion.

Le projet a été cofinancé par 6 fabricants ATEP (ABAS, AQUATIRIS, BIONEST FRANCE, ELOY WATER, KINGSPAN ENVIRONNEMENTAL et RIKUTEC FRANCE) et le SYNABA qui ont partagé leurs données de production, mise en œuvre, fin de vie et conception. Ces données ont été confiées au soin de l'INRAE Transfert, société d'ingénierie de projets et de transferts technologiques pour l'innovation en alimentation, en agriculture et en environnement. En complément, le CERIB, Alternative Carbon, le GS17 et l'ENGEES sont également intervenus pour dispenser leur expertise.

L'objectif principal, en plus du nécessaire besoin de conformité avec la RE2020, est d'adapter les outils existants des analyses de cycle de vie, sans discriminer les technologies existantes, en s'appuyant sur les besoins et les attentes des entreprises du secteur de l'ANC. Outre la normalisation de l'ACV pour l'assainissement à la source, cette étude permettra : de mettre en évidence les flux nécessaires aux fiches FDES individuelles ; de mettre en évidence les flux à ajouter à l'inventaire pour obtenir une ACV complète ; de valoriser les ACV et leur utilisation dans le cadre de démarche volontaires qualité (NF, DTA...).

Un livrable sera publié fin juin et mis à disposition de tous les fabricants qui souhaitent réaliser des ACV ou des FDES.

Ce travail collégial d'harmonisation des critères vise à standardiser des processus communs entre dispositifs grâce à une modélisation. Pour le secteur, cela signifie que les fabricants devront désormais fournir une analyse globale des systèmes d'ANC (infrastructures, émissions de vie en œuvre, rejets vers l'environnement, déplacements, consommables...). Ces résultats seront quantifiés grâce à des indicateurs biophysiques (changement climatique, particules fines, ressources fossiles...) et permettront d'obtenir une vision globale des performances environnementales pour prioriser les leviers d'amélioration à actionner et de s'engager dans une démarche d'éco-conception soutenue. Afin d'aboutir à une démarche d'éco-conception crédible il est nécessaire d'harmoniser entre tous les fabricants certains critères qui ne dépendent pas du système et qui peuvent fortement influencer l'ACV d'un système ANC. Par exemple : le taux d'occupation du logement, le fil d'eau d'entrée, la distance moyenne vers le lieu de dépotage des boues... Le travail collégial a donc également consisté à harmoniser tous les critères possibles afin que les ACV qui les utiliseront soient crédibles et incontestables.

Une fois le bilan ACV réalisé, le fabricant pourra rassembler les résultats sur des FDES (fiches de données environnementales et sanitaires), qui seront vérifiées par un organisme indépendant.

Suite à ces travaux, une deuxième phase d'étude sera engagée sur le même modèle pour la REUT (réutilisation des eaux usées traitées). INRAE Transfert sera également associé. Le calendrier de l'étude sera précisé ultérieurement tout comme la constitution du COPIL.

À PROPOS DE L'ATEP



ATEP rassemble les fabricants, les entreprises de services et leurs partenaires afin de contribuer à l'essor de la valorisation des eaux de la parcelle autour de :

- L'assainissement non collectif (ou autonome) avec un objectif de valorisation des eaux usées traitées,
- La gestion des eaux pluviales,
- La valorisation des eaux non conventionnelles (eaux usées traitées, eaux grises, eau de pluie).

À PROPOS DES PRO DE L'ANC



Les pros de l'assainissement non collectif

Ce sont La CNATP, la FNSA et l'ATEP qui ont décidé de se placer sous une bannière commune pour promouvoir les compétences et savoir-faire des industries et entreprises de l'assainissement non collectif au service des usagers et de la protection de l'environnement.

Cette démarche a été baptisée « Les Professionnels de l'ANC® ».

CONTACT PRESSE

Jérémie STEININGER, Délégué général

Port. 06.42.48.29.79

contact@atep-france.fr

